

Entrevue de la délégation des personnels de bibliothèques avec la présidence de l'UJM

27 avril 2016

Notes de compte rendu de la délégation

Mme la présidente de l'Université Jean-Monnet (Saint-Étienne), avec laquelle se trouvaient cinq autres représentants de la présidence ou de l'administration ainsi que la directrice du SCD, a reçu le 27 avril 2016 une délégation de cinq personnels des bibliothèques accompagnés de représentants des syndicats SNPREEES-FO 42 et FERC-SUP-CGT. Cette délégation regroupait des personnels venant des trois sites stéphanois et appartenant aux catégories A, B et C.

La motion des personnels des bibliothèques en date du 31 mars (cf. ci-après) et votée à l'unanimité a été remise. Plus de 90 % des personnels de bibliothèques l'ont souscrite ainsi que plus de deux cent trente personnels de l'UJM, principalement des personnels BIATSS (soit plus de la moitié des personnels BIATSS).

Les personnels ont rappelé qu'ils demandaient que l'UJM ne réponde pas favorablement à l'appel à projet « Plan bibliothèques ouvertes », même s'il était répondu favorablement à celui-ci dans le cadre de la COMUE de Lyon. Ils ont précisé qu'ils avaient déjà accepté une première extension des horaires il y a trois ans, qu'ils étaient soucieux de la qualité du service mais que celle-ci ne passait pas obligatoirement par l'extension des horaires, qu'en outre l'amplitude horaire des bibliothèques universitaires de Saint-Étienne, en tout cas en BU Tréfilerie, était déjà supérieure à celle de la moyenne des bibliothèques universitaires françaises.

Divers arguments ont été avancés par la présidente : une enquête montre que la réussite des étudiants est corrélée à l'ouverture des bibliothèques, l'attractivité de l'UJM risque de fléchir en cas de non extension des horaires, des officines privées ouvrent 24H/24 pour accueillir des étudiants de médecine, les ouvertures étendues de bibliothèques (par exemple à Lyon I, avec certes plus de postes) connaissent un grand succès. Elle a reconnu par ailleurs que les moyens, notamment en termes de postes qualifiés, ne sont de toute façon pas au rendez-vous.

La délégation a souligné que les personnels des bibliothèques étaient soucieux de la réussite des étudiants (comme le montre l'enquête « Libqual ») et que l'alignement sur les officines privées, qu'on laisse ouvrir hors de toute réglementation nationale, ne pouvait qu'entraîner une extension indéfinie des horaires, avec une dégradation en proportion des conditions de travail des personnels des Universités et des bibliothèques universitaires. Par ailleurs le problème en PACES (début des études de médecine) peut sans doute être réglé d'une autre manière qu'en ouvrant des bibliothèques.

La présidente a été attentive aux arguments présentés par la délégation. Elle souhaite qu'une réflexion puisse être entamée. Les personnels se sont dits ouverts à une réflexion pour mieux assurer la qualité du service, du moment que celle-ci ne s'inscrivait pas dans une réponse positive de l'UJM à l'appel à projets impliquant la mise en œuvre du plan « bibliothèques ouvertes ».

La présidente a manifesté son accord avec ceci.

Nous remercions tous ceux qui nous ont soutenus dans notre combat et ont signé la pétition. Des signatures peuvent encore être expédiées.

Nous resterons très vigilants sur le fait que les bibliothèques universitaires de l'UJM ne soient pas mentionnées dans la réponse que la COMUE fera peut-être à l'appel à projets.

La délégation.

Pour rappel : **motion et pétition de l'assemblée générale des personnels des bibliothèques de l'Université Jean-Monnet (UJM, Saint-Étienne), jeudi 31 mars 2016**

Nous, personnels des bibliothèques universitaires de l'UJM à Saint-Étienne (sites Tréfilerie, Carnot, Sciences-Métare, Santé) des corps des bibliothèques ou ITRF, réunis en assemblée générale ce jeudi 31 mars avec nos organisations syndicales SNPREEES-FO et FERC-SUP CGT, nous affirmons notre opposition au plan national « Bibliothèques ouvertes ».

Au nom du « service public » aux étudiants, ce plan prévoit des ouvertures étendues, jusqu'à 22 H pendant six jours par semaine, ainsi que le dimanche.

Ses caractéristiques sont claires :

- *ouvertures des bibliothèques sans personnels de bibliothèques !*
- *exploitation des étudiants comme « moniteurs » ; emplois de vigiles externes en lieu et place des personnels qualifiés ;*
- *dégradation du service rendu par manque de personnels qualifiés ;*
- *dégradation des conditions de travail des personnels par dérégulation des horaires ; difficultés des remplacements ;*
- *enfin, on trouve de l'argent pour embaucher des personnels précaires et non pour recruter des personnels statutaires.*

En outre, à la suite des réunions qui ont eu lieu avec l'équipe de direction, réunions qui ont été présentées comme des « réunions de travail », où trois « scénarios » ont été présentés, nous tenons à rappeler qu'aucun « scénario » n'a été accepté, qu'aucune mise en place du plan « bibliothèques ouvertes » n'est « validée » ou « portée » par les personnels des bibliothèques de l'UJM à St-Étienne.

Aujourd'hui, ce sont les personnels des bibliothèques qui sont directement concernés, ainsi que les personnels des CROUS (repas pour les étudiants), des loges, des services informatiques (maintenance du fonctionnement des ordinateurs en bibliothèques).

Demain, tous les personnels pourraient ainsi être appelés à travailler jusqu'à 22 H ainsi que le samedi, le dimanche et pendant toutes les périodes de révision... qui, compte-tenu des décalages de calendriers entre composantes, peuvent représenter de nombreuses semaines dans l'année. Les secrétariats, les services techniques, les enseignants, les équipes de nettoyage, ..., pourraient voir leurs conditions de travail et leurs statuts démantelés au nom d'un soi-disant « service aux étudiants ».

Nous appelons en conséquence tous les personnels à nous soutenir dans notre combat et à signer la pétition pour soutenir nos revendications :

- **retrait du plan « bibliothèques ouvertes » ;**
- **aucun travail le dimanche, respect du repos dominical pour tous ;**
- **aucune extension supplémentaire des horaires ;**
- **embauche des personnels statutaires nécessaires pour assurer un service de qualité dans les bibliothèques universitaires.**

Motion votée à l'unanimité.